



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Attaques antispécistes

Question écrite n° 14172

Texte de la question

M. Jacques Krabal attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation sur les attaques antispécistes. Depuis plusieurs mois, les attaques antispécistes se multiplient sur le territoire national. De nombreux professionnels de la filière, de l'élevage aux abattoirs, en passant par les commerces de boucherie, poissonnerie et fromagerie, se retrouvent désarmés face à cette escalade de violence à l'encontre de leurs métiers. Si l'on peut comprendre des choix alimentaires ou même philosophiques, il est inacceptable d'assister à cette surenchère de violence physique et morale à l'encontre de ces professionnels, en contradiction à nos principes républicains. À l'aune des fêtes de fin d'année, les professionnels s'inquiètent de cette montée extrême menée par des associations comme 269 Life qui a lancé en novembre 2018 la campagne des « journées du sang versé ». Dans l'Aisne, le phénomène n'est pas présent mais il est très redouté par les éleveurs notamment, qui par ailleurs, s'engagent à des productions plus durables. C'est pourquoi il lui demande s'il est envisagé de mettre fin à ces violences croissantes. Il serait en effet dommage de stigmatiser encore plus ces professions, fleurons de la gastronomie et de l'agriculture françaises.

Texte de la réponse

Les actions violentes perpétrées par les militants « anti-spécistes » contre certains commerces de boucherie, poissonnerie et fromagerie, font l'objet d'une attention particulière du Gouvernement, qui déploie des moyens importants et adaptés pour permettre aux métiers de bouche de travailler en toute sérénité. D'une part, en matière judiciaire, les actes de violence ou de dégradation envers les professionnels de la filière font systématiquement l'objet d'une ouverture d'enquête conduite sous l'autorité du procureur de la République. Les forces de sécurité intérieure mettent en œuvre tous les moyens dont ils disposent afin de confondre les auteurs. D'autre part, s'agissant des actions de protection, les sites jugés les plus sensibles font l'objet d'une présence renforcée ou de services de surveillance spécialement dédiés par les forces de l'ordre. En outre, les correspondants sûreté de la police et de la gendarmerie nationales sont pleinement mobilisés pour délivrer des conseils techniques contre la malveillance au profit des professionnels de la filière boucherie. Ces actions de conseil permettent de renforcer les protections passives des sites industriels et des commerces, de rendre plus difficile toute tentative d'action de ces mouvances radicales et d'en atténuer les effets. Enfin, les efforts consentis en matière de recrutement de policiers et de gendarmes décidés par le Président de la République pour la période 2018-2022 et la mise en œuvre de la police de sécurité du quotidien renforcent de façon très significative les contacts entre les forces de sécurité, la population, les élus et les professionnels des métiers de bouche. Ce dispositif permet d'accroître l'échange d'informations en matière de renseignement, de concevoir des réponses opérationnelles plus efficaces et de rassembler davantage de preuves pour permettre une réponse judiciaire plus dissuasive.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Krabal](#)

Circonscription : Aisne (5^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14172

Rubrique : Ordre public

Ministère interrogé : [Agriculture et alimentation](#)

Ministère attributaire : [Intérieur](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [13 novembre 2018](#), page 10088

Réponse publiée au JO le : [15 janvier 2019](#), page 405